



Contrat initiative emploi jeunes → Reste à charge¹ hors cotisations patronales

Avec le Contrat initiative emploi (CIE),
faites découvrir vos métiers et permettez
à un jeune² de développer ses compétences.



Pour plus d'informations,
contactez votre conseiller au 39 95
(Service gratuit + prix appel)

Pour un CDD de 6 mois minimum ou un CDI¹

Vous percevrez au total :

2 696€ ou 3 145€
selon le profil de la personne recrutée

Pour un contrat à 30h au SMIC

Le salaire brut mensuel est de 1498€

votre reste à charge mensuel sera de :



Pour un contrat à 35h au SMIC

Le salaire brut mensuel est de 1747€

votre reste à charge mensuel sera de :



¹ L'aide, dont la prise en charge est plafonnée à 30h, est cumulable avec l'exonération bas salaires.

² Jeune ayant un niveau équivalent ou inférieur au baccalauréat (niveau IV) et âgé de moins de 26 ans ou moins de 31 ans si présentant un handicap.

#TousMobilisés
#1jeune1solution


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité


pôle emploi